



Commune de Tourrettes

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt Janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session extra-ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2014

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

*Nombre de conseillers : En exercice : 18 - Présents : 15*

**Etaient présents** : R. AUBAULT – A-M. GAUBERTI– G. BARRA – JL. GIRAUD – A. PELLEGRINO Adjoint  
M. AUFFRET – J-M. BAGNIS – N. BARRECA – R. GAGNARD - S. HAFFAF - E. MENUT –  
J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - J-C. SANSONI, **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : G. JAN (pouvoir donné à C. BOUGE) - A.CARILLO - A. PEZIN

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire précise au conseil municipal que suite à la nécessité de recruter deux agents pour les services techniques, deux pour les écoles, un animateur pour l'ALSH et la modification de la durée hebdomadaire d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe au service du public, il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel :

<u>Création de postes :</u>	<u>Suppression de postes :</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe TC,</li> <li>- 1 poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe (TI 20/35),</li> <li>- 1 poste d'Adjoint Technique – ST - 2<sup>ème</sup> classe (TC),</li> <li>- 1 poste d'Adjoint Technique – Ecole - 2<sup>ème</sup> classe (TI 20/35),</li> <li>- 1 poste d'Adjoint Technique – Ecole - 2<sup>ème</sup> classe (TI 24/35),</li> <li>- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe – ALSH (TC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de Technicien Supérieur TC</li> <li>- 1 poste d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe (TI 17h30),</li> </ul>

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

### DECIDE

- D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs du personnel comme indiqué ci-dessus,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.*



Le Maire,

Camille BOUGE